Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Développement des filières et de l'emploi** **Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie** **Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGPE/SDFCB/2019-212** **12/03/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : stage annuel de formation continue du 21 au 23 mai juin 2019 concernant le contrôle des ressources génétiques forestières

Destinataires d'exécution
DRAAF

Résumé : la présente note de service définit les modalités d'inscription au stage de formation continue mentionné en objet (code EPICEA : 179 776). L'organisation matérielle de cette session est confiée à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui de la DGPE/SDFE/SDFCB/BGeD et de l'institut IRSTEA/Nogent-sur-Vernisson. Elle se déroulera à Métabief (25), du mardi 21 mai à 8h30 heures au jeudi 23 mai 2019 à 11h30.

Textes de référence :Note de service SG/SM/2018-847 relative au calendrier prévisionnel des réunions pour l'année 2019

Cette session du 21 au 23 mai 2019 est réservée aux contrôleurs des ressources génétiques forestières des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service régional en charge du contrôle du commerce des matériels forestiers de reproduction) ainsi qu'au personnel de l'office national des forêts assurant les missions relatives aux graines et plants.

Le stage portera sur le contrôle de l'application de la réglementation communautaire et nationale relative au commerce des matériels forestiers de reproduction et la visite de terrain sera principalement consacrée à la visite de la Secherie de la Joux à Supt (39).

La fiche d'inscription au stage Infoma (annexe 1), le formulaire interne (annexe 2) et le programme indicatif (annexe 3) sont joints à la présente note.

Lieu d'hébergement et de stage : Azureva Métabief
15 Rue de la Rançonnière
25370 METABIEF
metabief@azureva-vacances.com
Tél : 03 81 49 45 45

Contact organisation : josette.chauvin@agriculture.gouv.fr

Accès ferroviaire : Pontarlier (17km), Frasne (25 km)

Accès routier : Le village Azureva se trouve à 17 km de Pontarlier
Coordonnées GPS : Latitude (N 46° 46' 01) – longitude (E 6° 20' 48)

Hébergement : sur place en chambre individuelle

Les agents intéressés complètent la fiche d'inscription (annexe 1) puis la transmettent à leur chef de service pour avis.

Les fiches sont ensuite remises au responsable local de formation (RLF) de leur structure. Ce dernier enregistre les inscriptions sous EPICEA (code 179776), en reprenant l'avis du supérieur hiérarchique, recueille s'il y a lieu l'avis financier de « l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement » et transmet les fiches ainsi complétées à Josette CHAUVIN au plus tard le 15 Avril 2019 (josette.chauvin@agriculture.gouv.fr).

Les participants indiquent parallèlement à Josette CHAUVIN s'ils souhaitent être hébergés au Centre Azureva Métabief et précisent leurs horaires d'arrivée et de départ en remplissant le formulaire en annexe 2.

Les contrôleurs désirant aborder des questions spécifiques lors des réunions de travail feront parvenir leurs demandes à Carole Bastianelli (carole.bastianelli@agriculture.gouv.fr).

Pour les agents du MAA, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront pris en charge par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sur la base des tarifs réglementaires.

Les frais d'organisation de la réunion seront pris en charge par l'Infoma.

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconnomie

Sylvain Réallon

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C

Code agent SAFO ②: et /ou Code agent EPICEA ②:

Direction ou EPL d'affectation :
Établissement d'exercice :
Service :
Adresse administrative :
Courriel institutionnel : Tel :

Agent d'EPL ○	Autre agent ministère de l'agriculture ○	Agent ministère de l'écologie ○	Autre ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**

Titre de l'action :

Structure organisatrice de l'action :

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

- ○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
- ○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- ○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
- ○ FS Formation statutaire
- ○ PEC Préparation aux concours
- ○ VAE Validation des acquis d'expérience
- ○ BC Bilan de compétence
- ○ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

ANNEXE 2

SESSION DE FORMATION CONTINUE

Du mardi 21 mai à 8h au jeudi 23 mai 2019 à 12h30

Fiche à retourner
ainsi que la copie de la demande d'inscription (visée par le Chef de service et RLF)
au plus tard le 15 avril 2019 à :

josette.chauvin@agriculture.gouv.fr

Madame, Monsieur ……..……..……...

joignable au numéro de téléphone : ……...

arrivera le lundi 20 mai : OUI NON si NON, autre date :

par ses propres moyens vers ……... (heures)

par SNCF (gare de:……..) à…….(heures)

désire être pris en charge à son arrivée à la gare : OUI NON
la gestion des arrivées à la gare pourra être précisée ultérieurement

souhaite qu'une chambre lui soit réservée :

Nuit du 20 au 21 mai OUI NON

Nuit du 21 au 22 mai OUI NON

Nuit du 22 au 23 mai OUI NON

Souhaite prendre les repas suivants :

Dates	**Petit déjeuner**		**Déjeuner**		**Dîner**	
Lundi 20 mai					OUI	NON
Mardi 21 mai	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Mercredi 22 mai	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jeudi 23 mai	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
TOTAL						

disposera d'un véhicule permettant de se déplacer sur le terrain le 22 mai : OUI NON

ANNEXE 3 : programme du stage

SESSION DE FORMATION CONTINUE

destinée aux contrôleurs des ressources génétiques forestières des DRAAF et aux correspondants graines et plants forestiers de l'ONF

du 21 au 23 mai 2019

PROGRAMME

Ressources génétiques forestières et modalités d'application de la réglementation sur la commercialisation des matériels forestiers de reproduction

DATES	HEURES	THEMES	INTERVENANTS
21/05/2019	08h30 - 9h30	- Présentation des enjeux Forêt-Bois en région Bourgogne-Franche-Comté	Olivier Chappaz (DRAAF/SRFOB)
	9h30-10h15	- Actualités réglementaires européennes, OCDE et nationales	Carole Bastianelli (DGPE)
	10h15-12h	- Manuel de procédures « Certification et contrôle des matériels forestiers de reproduction (MFR) »	Pilotage Carole Bastianelli (DGPE)
	13h30-15h	- Actualisation des fiches Conseils d'utilisation - Priorité de classement - Enquête statistiques ventes de plants - Procédures classement peuplements	Nicolas Ricodeau, Cécile Joyeau (IRSTEA)
	15h30-18h	- Echanges de pratiques sur la certification et le contrôle des matériels forestiers de reproduction (MFR)	Pilotage Carole Bastianelli (DGPE)
22/05/2019	8h30-10h30	- Visite de la Sécherie de la Joux	Olivier Guerry (ONF)
	10h30-12h 13h30-16h	- Rencontre annuelle entre les professionnels (semenciers, pépiniéristes, reboiseurs) et les contrôleurs des DRAAF, la DRAAF BFC, la DGPE, l'ONF	Professionnels /DRAAF/DGPE/DSF /ONF
	16h-17h30	- Echanges avec les correspondants graines et plants de l'ONF	Pilotage Carole Bastianelli (DGPE) et Joël Conche (ONF)
23/05/2019	08h-11h30	- Guide Réussir la Forêt - Chloé : bilan et évolution Clôture du stage	Pilotage Carole Bastianelli (DGPE)

Ce programme pourra être amendé en fonction des demandes et besoins des participants et en fonction des actualités.